Réunion

Comité Syndical

Mercredi 12 juillet 2023

Espace 70 - VESOUL



Quorum: 300

Membres du Comité : 598

Membres présents :

Présences lors des dernières réunions :

08 juillet 2023: 187

25 mars 2023 : 95

18 mars 2023 : 275

30 novembre 2022 : **74**

23 novembre 2022 : 202



Présentation des modalités de tenue de la séance

Règlement intérieur

- Les votes s'effectuent à main levée
- Tout délégué voulant la parole doit la demander au Président

Pour les besoins du compte rendu enregistré, il est demandé aux personnes prenant la parole de préciser leur nom, prénom et leur commune

Désignation d'un secrétaire de séance

Observations sur le procès-verbal de la réunion du 25 mars 2023



Agenda

Mercredi 20 septembre 2023 à 18h00 : Bureau syndical

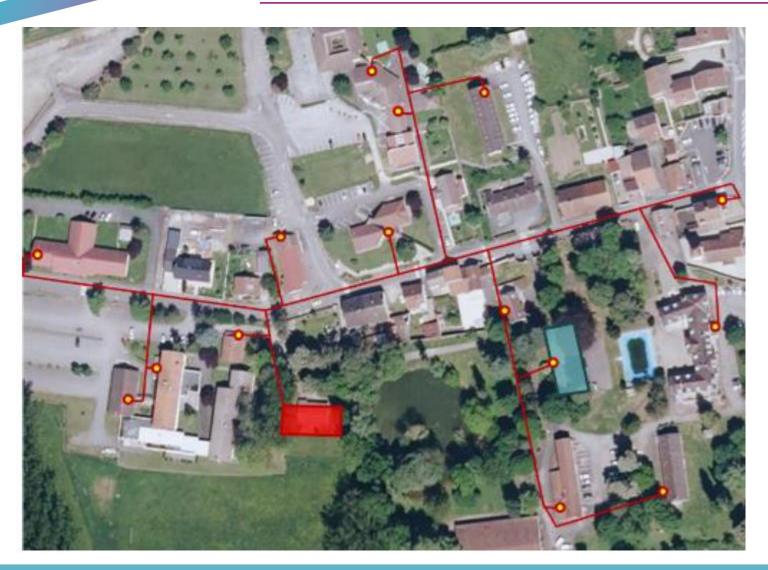
Jeudi 5 et vendredi 6 octobre 2023 – Micropolis Besançon : Carrefour des collectivités

locales – signature convention transition écologique avec Enedis le 06/10 à 10H

Mercredi 18 octobre 2023 à 17h00 : Commission Paritaire de l'Energie

Jeudi 23 novembre 2023 à 18h00 – Espace 70 : Comité syndical – Espace 70 Date modifiée car assises de la Transition Energétique AMF le samedi 18 novembre 2023

Compétence « chaufferie bois » Frotey-les-Vesoul



Les bâtiments à desservir seraient :

Le gymnase, la salle des fêtes, l'église, la maison des associations, la mairie, les vestiaires, l'école primairematernelle-périscolaire, la micro-crèche, les bâtiments AHSSEA, et les bâtiments ADMR.

Les besoins estimés des bâtiments sont de 1 060 kW max pour 1 903 MWh de consommation par an.



Compétence « chaufferie bois » Frotey-les-Vesoul

Par délibération du 28 mars 2023, la commune de Frotey-les-Vesoul a demandé un transfert de la compétence « Chaufferie bois et réseau de chaleur » pour un projet de chaufferie biomasse.

Au stade de l'étude de faisabilité, menée sous délégation de maîtrise d'ouvrage du Syndicat, l'investissement correspondant est estimé à 1 600 000 € HT, frais d'ingénierie compris, hors subvention.

La commission « Economies d'énergie, performances énergétiques et énergies renouvelables » du 14 juin 2023 et le Bureau syndical du 21 juin 2023 ont émis un avis favorable à ce transfert.

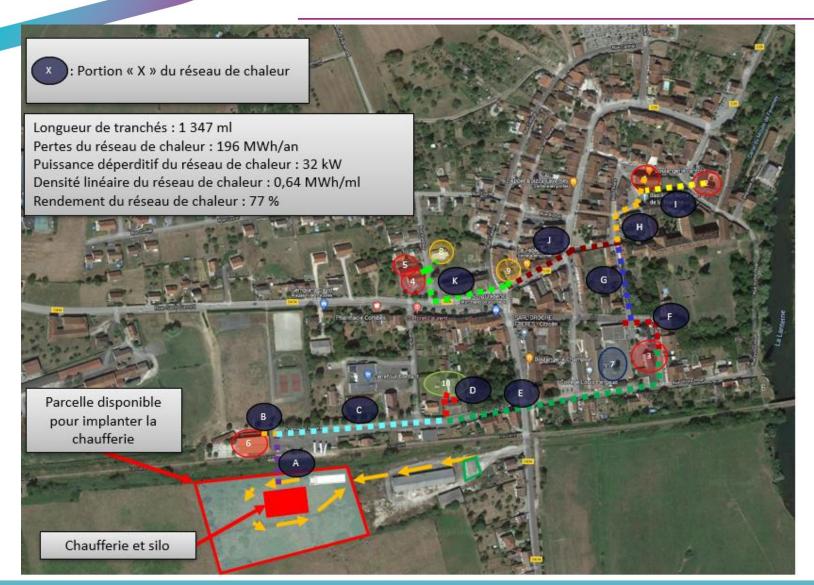
Il est proposé au comité syndical d'accepter ce transfert.

Qui est contre?

Qui s'abstient?



Compétence « chaufferie bois » Faverney



Les bâtiments à desservir (scénario 2) seraient :

Le gymnase, la salle des fêtes, le cinéma, la gendarmerie et ses logements, le collège, une partie de l'ancien groupe scolaire, la micro-crèche.

Les besoins estimés des bâtiments sont de 990 kW max pour 1197 MWh de consommation par an.

Compétence « chaufferie bois » Faverney

Par délibération du 15 mai 2023, la commune de Faverney a demandé un transfert de la compétence « Chaufferie bois et réseau de chaleur » pour un projet de chaufferie biomasse.

Au stade de l'étude de faisabilité, menée sous délégation de maîtrise d'ouvrage du Syndicat, l'investissement correspondant est estimé à 1 500 000 € HT, frais d'ingénierie compris, hors subvention.

La commission « Economies d'énergie, performances énergétiques et énergies renouvelables » du 14 juin 2023 et le Bureau syndical du 21 juin 2023 ont émis un **avis favorable** à ce transfert.

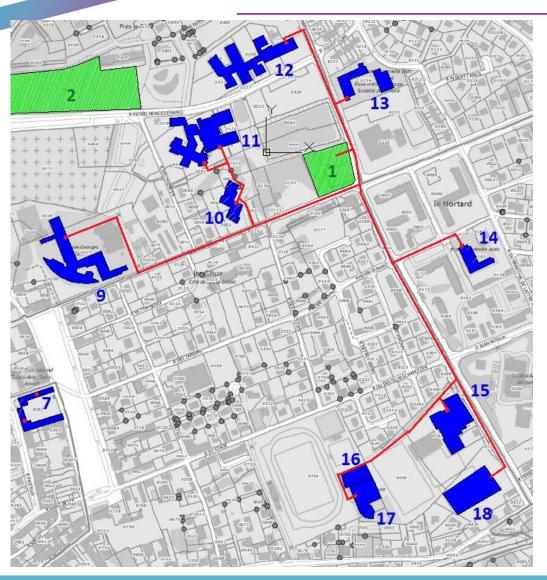
Il est proposé au comité syndical d'accepter ce transfert.

Qui est contre?

Qui s'abstient?



Compétence « chaufferie bois » Lure



Les bâtiments à desservir seraient :

Le lycée, la résidence Henri Courtois, l'ADAPEI, la MAS de la Mosaïque, les groupes scolaires Macé et Ferry, les gymnases Brosset et Trahin, le centre aquatique et le nouveau gymnase.

Les besoins estimés des bâtiments sont de **5024 kW max pour 4300 MWh** de consommation par an.

Compétence « chaufferie bois » Lure

Au cours de son conseil municipal du 3 juillet 2023, la commune de Lure a demandé un transfert de la compétence « Chaufferie bois et réseau de chaleur » pour un projet de chaufferie biomasse.

Au stade de l'étude de faisabilité, menée sous délégation de maîtrise d'ouvrage du Syndicat, l'investissement correspondant est estimé à 4 800 000 € HT, frais d'ingénierie compris, hors subvention.

La commission « Economies d'énergie, performances énergétiques et énergies renouvelables » du 14 juin 2023 et le Bureau syndical du 21 juin 2023 ont émis un avis favorable à ce transfert.

Il est proposé au comité syndical d'accepter ce transfert.

Qui est contre? Qui s'abstient?



Avenant convention de concession enedis-EDF

Deux erreurs se sont glissées dans la rédaction de la liste des communes annexée à la convention de concession conclue entre le SIED 70, Enedis et EDF :

- la commune d'ECHENOZ-LA-MELINE n'est pas mentionnée ;
- la commune de **SEVEUX-MOTEY**, qui fait partie du périmètre de la concession de la SICAE EST, **est mentionnée**.

Il est proposé au Comité syndical de modifier cette liste par voie d'avenant pour rectifier cette erreur de rédaction.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

Création d'un poste de « chargé de mission EnR »

Récapitulatif des transferts de compétence

Désignation	Date délibération du comité syndical	Montant HT*
Chaufferie de Moimay	samedi 7 décembre 2019	1 400 000,00 €
Chaufferie de Gevigney-et-Mercey	vendredi 3 décembre 2021	1 400 000,00 €
Chaufferie de Apremont	mardi 5 juillet 2022	330 000,00€
Chaufferie de Coisevaux	mardi 5 juillet 2022	430 000,00 €
Chaufferie de Dampierre/Salon	samedi 25 mars 2023	1 300 000,00 €
Chaufferie de Champlitte	samedi 25 mars 2023	1 400 000,00 €
Chaufferie de Neurey-les-la-Demie	samedi 25 mars 2023	1 200 000,00 €
Chaufferie de Faverney	mercredi 12 juillet 2023	1 500 000,00 €
Chaufferie de Lure	mercredi 12 juillet 2023	4 800 000,00 €
Chaufferie de Frotey-les-Vesoul	mercredi 12 juillet 2023	1 600 000,00€
	Total	15 360 000,00 €

* montants actualisés

Création d'un poste de « chargé de mission EnR »

Le SIED 70 est de plus en plus sollicité pour le **développement de l'activité liée aux chaufferies bois**, pour :

- l'assistance à maîtrise d'ouvrage offerte aux communes,
- les demandes d'extension des réseaux des chaufferies existantes,
- la création de **nouvelles chaufferies** bois (10 constructions programmées suite aux transferts de compétence demandés)
- la **gestion indispensable** des chaufferies déjà construites (et à terme, celles en projet) sous maîtrise d'ouvrage du syndicat

Ces sollicitations du service EnR sont accentuées par les demandes enregistrées dans le domaine du **développement des toitures photovoltaïques** pour les communes du syndicat, pour lesquelles, en plus de la maîtrise d'ouvrage, le SIED 70 assure majoritairement la maîtrise d'œuvre.

Création d'un poste de « chargé de mission EnR »

Cette charge de travail ne peut être supportée par les 2 techniciennes du service.

Il est ainsi proposé, de créer 1 poste de « chargé de mission énergies renouvelables » relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux à temps complet, correspondant aux besoins du service Energies Renouvelables-Maîtrise de l'Energie (EnR-MDE), d'autoriser le cas échéant le recrutement d'un contractuel, de niveau BTS ou DUT minimum, dans la limite d'un traitement indiciaire plafonné à l'indice maximum de la grille indiciaire de technicien principal de 1ère classe avec le régime indemnitaire correspondant.

La Commission « Economies d'énergie, performances énergétiques et énergies renouvelables » du 14 juin 2023 et le Bureau syndical du 21 juin 2023 ont émis un **avis favorable** à cette création de poste.

Qui est contre ?

Qui s'abstient?

Création de poste contractuel emploi temporaire

Dans le cadre des prestations de maintenance d'éclairage public proposées aux communes, les interventions initiales que sont le relevé des luminaires, leur géoréférencement, ainsi que leur enregistrement sur le système de cartographie et l'interface internet des communes et des entreprises, notamment, sont réalisées en interne par le SIED 70, actuellement par le chargé d'exploitation éclairage public et un apprenti dont le contrat se terminera courant septembre 2023.

L'activité maintenance, créée il y a près d'un an, connait une croissance constante : 3 000 points lumineux en mars 2022, 4 250 points lumineux à ce jour.

A partir de septembre 2023, le chargé de maintenance éclairage public ne pourra pas assurer, seul, ces relevés et les tâches de suivi des entreprises.

Création de poste contractuel emploi temporaire

Par ailleurs, le SIED 70 a développé, et entend continuer à développer, un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques.

En effet, après une première phase en 2017-2018, qui a vu l'installation de bornes de recharges dites « accélérées », une deuxième phase en 2022-2023, qui voit la mise en place de bornes dites « rapides », il est envisagé une 3ème phase, qui verra la mise en place de nouvelles bornes rapides et accélérées technologiquement plus avancées pour les années 2024-2025.

Ces dernières installations sont susceptibles d'être financées par le FACé et nécessiteront le dépôt d'un dossier de subvention et les études qui y sont liées et qu'il conviendra de mener à bien.

Afin de faire face à cet accroissement de l'activité, il apparait nécessaire de recruter temporairement du personnel.

Qui est contre ?

Qui s'abstient?

BUDGET PRINCIPAL 2023 Décision modificative

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
N° de compte	Intitulé	décision modificative		
6226	Frais d'agence	24 000,00 €		
64131	Rémunération principale (personnel non titulaire)	47 000,00 €		
6455	Cotisations pour assurance du personnel	25 000,00 €		
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	96 000,00 €		
SECTION	DE FONCTIONNEMENT - RECETTES			
N° de compte	Intitulé	décision modificative		
70688	Autres prestations de services	39 000,00 €		
7788	Produits exceptionnels divers	57 000,00 €		
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	96 000,00 €		

Frais d'agence pour vente bâtiment Vaivre

Création de postes

Sous-estimation au budget primitif

Cotisations grpt d'achat énergies

Subvention lum'acte sollicitée

Il y a également lieu de revoir à la hausse l'avance de trésorerie du budget principal vers le budget de Scey de **160 000 €** pour couvrir les premières dépenses liées aux extensions en attendant les subventions.

BUDGET annexe de Gy Décision modificative

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
N° de compte	Intitulé	Décision modificative		
2153	Installations à caractère spécifique	4 200,00 €		
020	Dépenses imprévues d'investissement	-4 200,00 €		
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00 €		

Plus-values pour extension réseau

Qui est contre?

Qui s'abstient?



Questions diverses

Appel à projets dissimulation de réseaux 2024 :

- Les demandes d'études sont à adresser au Syndicat avant le 1er septembre 2023.
- Les projets seront à déposer avant le **1er janvier 2024** sur la base des estimations réalisées au préalable par les techniciens du Syndicat pour chaque secteur concerné.

Les communes doivent donc se rapprocher de leur technicien de secteur afin de pouvoir obtenir l'évaluation de leur projet et de pouvoir délibérer dans les délais impartis.

Questions diverses

Appel à projets MDE bâtiments 2024 :

Les dossiers pour l'appel à projets 2024 sont à déposer au plus tôt, si possible bien avant la date limite du 31 décembre 2023.

Article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement (...).

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus (...).

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Les concessions d'électricité

ENEDIS

126 446 points de livraison – 12 postes sources – 3 176 km HTA

3 395 postes HTA-BT – 3 384 km BT – 3 047 installations de production

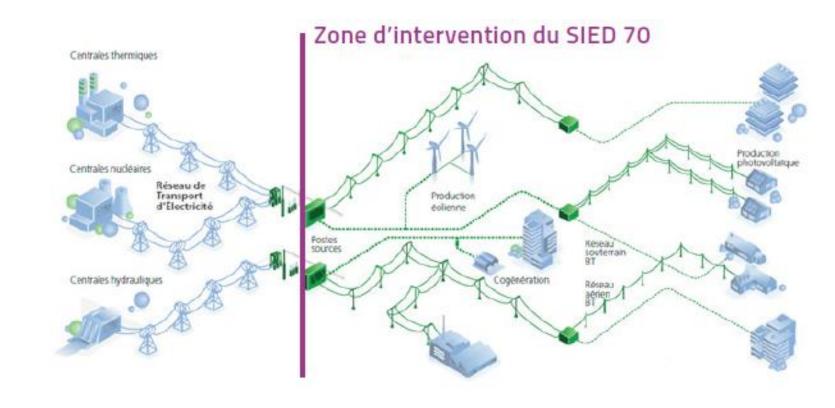
1 163 GWh acheminés

SICAE-EST

17 134 points de livraison – 4 postes sources – 861 km HTA

655 postes HTA-BT – 525 km BT -399 installation de production

153 GWh acheminés



Secteur Enedis:

Installations de production : +17 %
Qtité électricité acheminée : -5,7 %

Secteur SICAE Est:

Installations de production : +19 % Qtité électricité acheminée : -4,08 %



Exemple de poste source :



Exemples de postes HTA-BT :







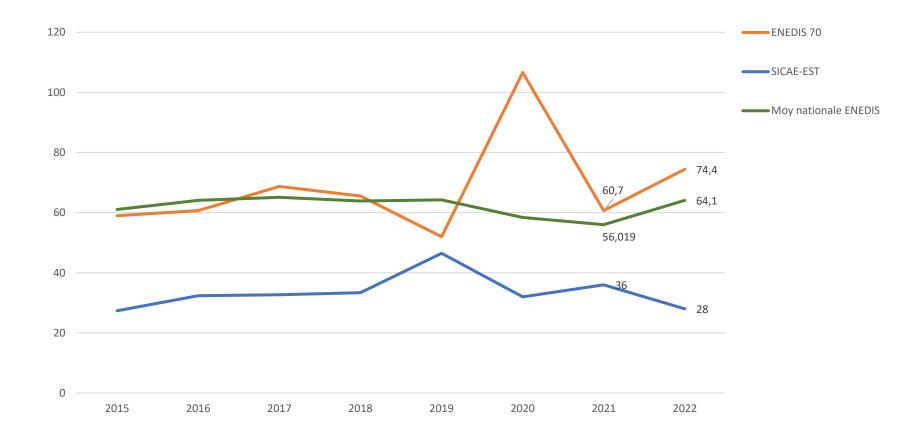


Les investissements réalisés en 2022 par ENEDIS s'élèvent à **1 581 k€** (1 609 k€ en 2021). Le cumul des investissements réalisés de 2020 à 2022 est de **5 041 k€** sur les **5 700 k€ à réaliser d'ici fin 2023**.

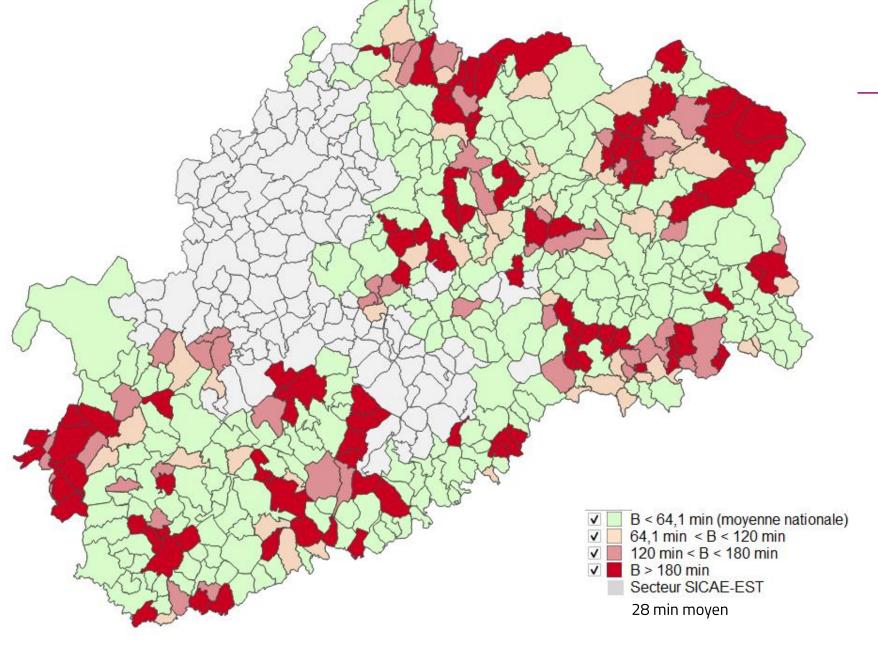
Pour la SICAE-EST, ce montant d'investissements programmés est de **1509 k€** sur 2022.

Ces investissements sont couplés à des indicateurs précis, portant notamment sur la qualité de fourniture d'électricité, pour permettre d'évaluer la pertinence des plans pluriannuels d'investissements et de les ajuster si besoin fin 2023.

Évolution du critère B en min

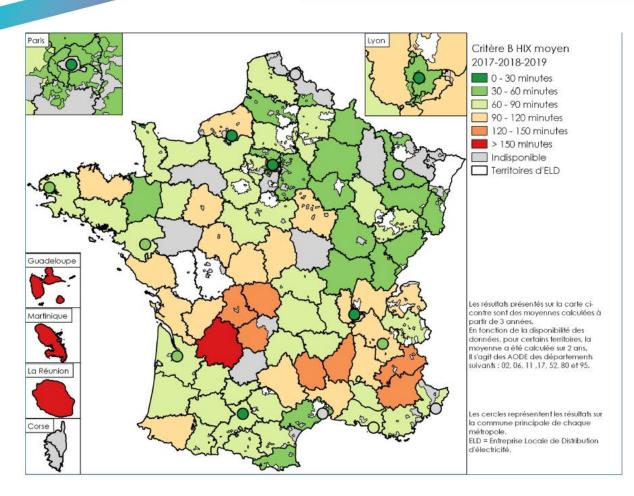


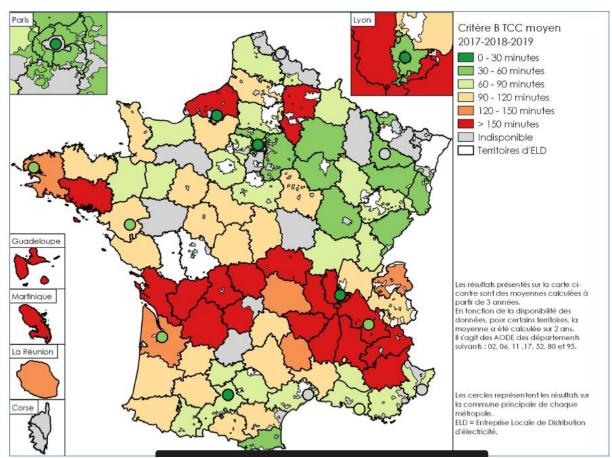
Répartition du critère B par commune





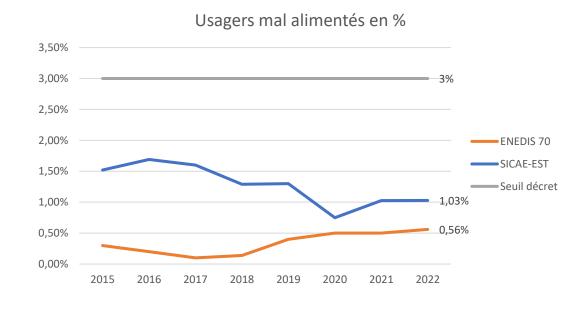
Répartition du critère B par département (source AOC)





Un usager est considéré comme « mal alimenté » lorsque la tension à son point de livraison (en valeur efficace moyennée sur 10 min), sort, au moins une fois par an, de la plage de variation admise. La plage de variation admise se situe entre 207 et 253 volts en monophasé. Le seuil réglementaire d'usagers mal alimentés est fixé à 3 %.

Questions sur les concessions d'électricité ?



Le nombre d'usagers mal alimentés se maintient entre 2021 et 2022.

Les travaux sur les réseaux-secs

Chiffres clés 2022 pour le réseau d'électricité:

- 217 dossiers de travaux engagés en 2022 (224 en 2021).
- 9,2 millions d'euros HT mandatés en 2022 (6,2 millions d'euros HT en 2021) (+50% de travaux mandatés) avec le programme d'éradication des cabines hautes et un fort investissement dans les dissimulations de réseaux initié en 2021 (40% des travaux sur le réseau).
- Taux de financement moyen du SIED 70 : 78% du montant HT des travaux.

Renforcement et sécurisation :

- En 2022, 28 dossiers de renforcement et 11 dossiers de sécurisation ont été engagés, représentant un montant total de travaux de 2 379 k€ HT.
- Réalisés exclusivement sur le territoire de communes rurales au sens de l'électrification, ces travaux sont intégralement pris en charge par le SIED 70.



Livraison d'un nouveau poste de transformation

Extension:

- En 2022, 127 dossiers d'extension ont fait l'objet d'un bon de commande pour un montant total de travaux de 3 562 k€ HT. En forte augmentation financière, ce programme de travaux dépend uniquement de la demande des particuliers et des collectivités (128 affaires en 2021 pour un montant de 2 404 k€ HT).
- Largement financés, le taux de participation moyen du syndicat pour ce type de travaux est d'environ 75%. 40% des travaux ont été intégralement financés par le SIED 70.

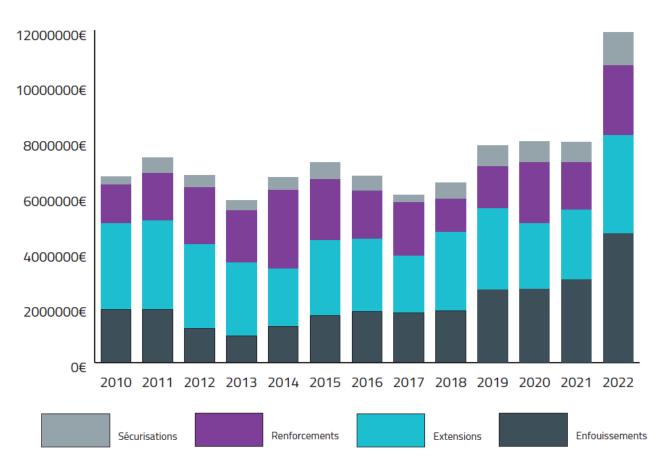
Enfouissement:

- Maintenus à un niveau élevé par rapport à 2020, ce sont 43 dossiers d'enfouissement qui ont été engagés en 2022 pour un montant de 4 100 k€.
 Pour mémoire, 44 dossiers pour 3 950 k€ en 2021 (27 dossiers pour 1 790 k€ en 2020).
- Compte tenu du nombre important de demandes d'enfouissement, les modalités de financement de ce type d'opérations font désormais l'objet d'une programmation annuelle passant par un appel à projets.

Éradication des postes en cabine haute :

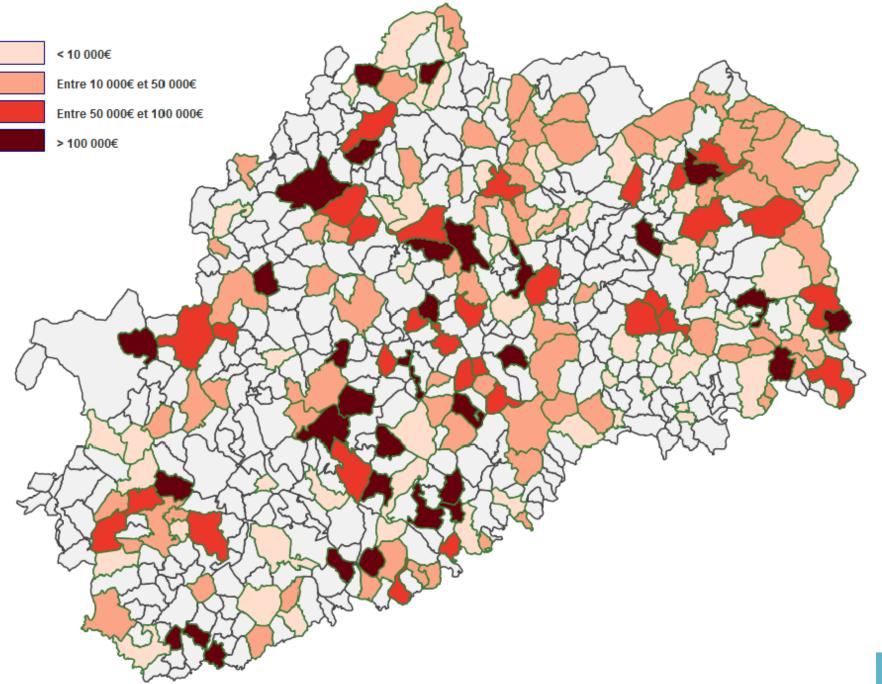
- Le 5 avril 2019, le SIED 70 et la SICAE-EST signaient une convention visant l'éradication de 41 postes de transformation en cabine haute dits « tours » situés dans des communes desservies par ce concessionnaire.
- En 2022, 6 communes ont à nouveau été concernées par ce type d'opérations : CHANTES, CHARMES-SAINT-VALBERT, FOUVENT-SAINT-ANDOCHE, MOLAY, RAINCOURT et LA-ROCHE-MOREY pour un montant total de 755 k€ HT dont environ 530 k€ à la charge du Syndicat.

Évolution annuelle des travaux réalisés par le syndicat sur le réseau d'électricité

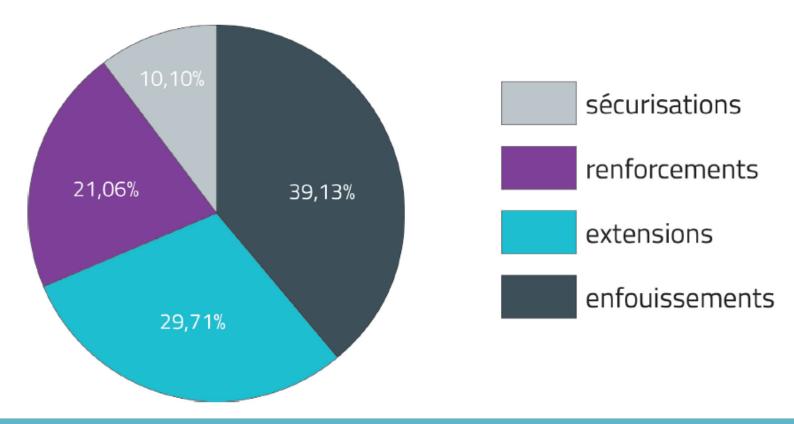


L'année 2022 se caractérise par une forte réalisation sur des travaux sur le réseau d'électricité, notamment en matière d'enfouissements où le syndicat a dû (et pu) répondre à la demande soutenue des communes.

Répartition géographique des travaux sur le réseau d'électricité mandatés en 2022



Répartition financière des travaux sur le réseau de distribution programmés en 2022



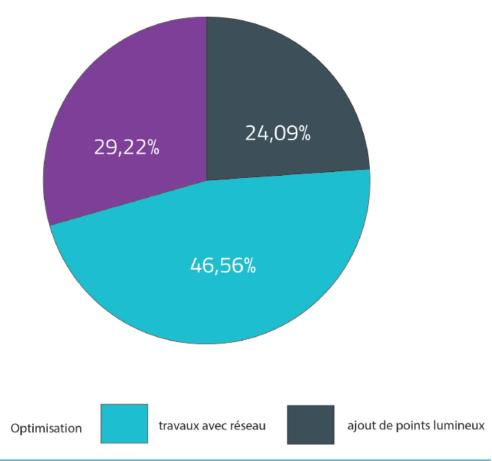
Répartition financière des travaux d'éclairage public mandatés en 2022

Éclairage public :

1 552 k€ de travaux

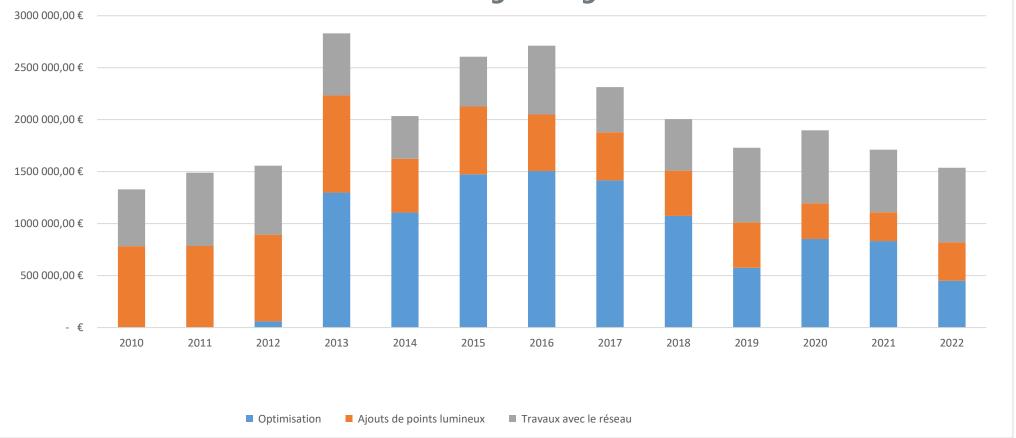
sous Moa* SIED70

*MOa: Maîtrise d'ouvrage



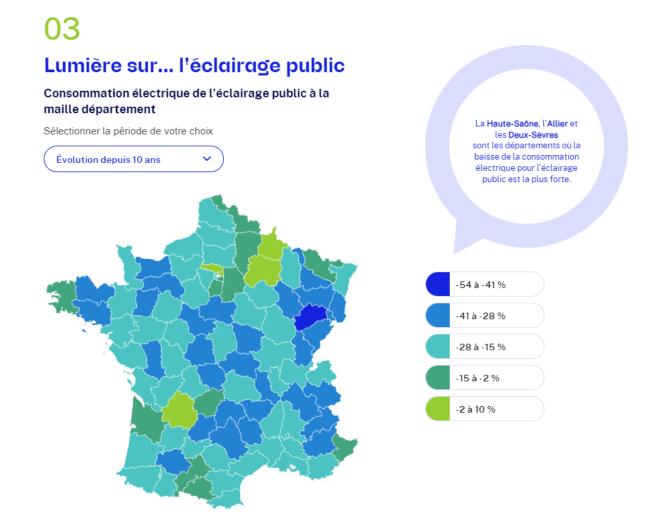


Evolution des montants mandatés TTC de travaux sur l'éclairage public sous maitrise d'ouvrage déléguée



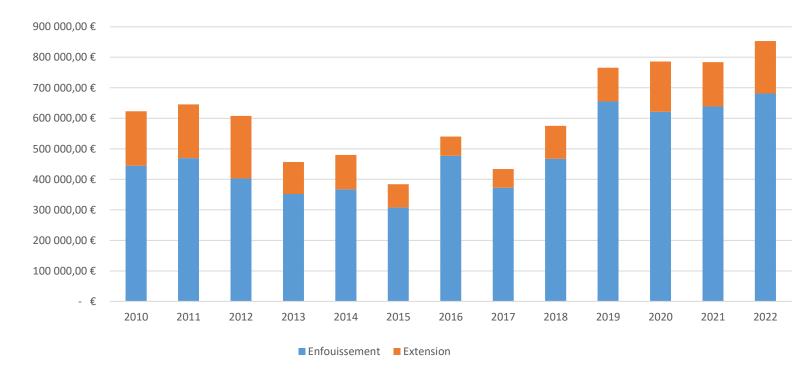
Une étude, menée par ENEDIS sur le réseau qu'il exploite, classe les départements en fonction de la baisse de la consommation électrique :

Évolution depuis 10 ans : baisse de
54 % de la consommation électrique de l'éclairage public, la Haute-Saône en 1ère position.



Génie civil de communication électronique :

- 143 k€ pour les nouveaux réseaux
- 568 k€ pour l'enfouissement des lignes

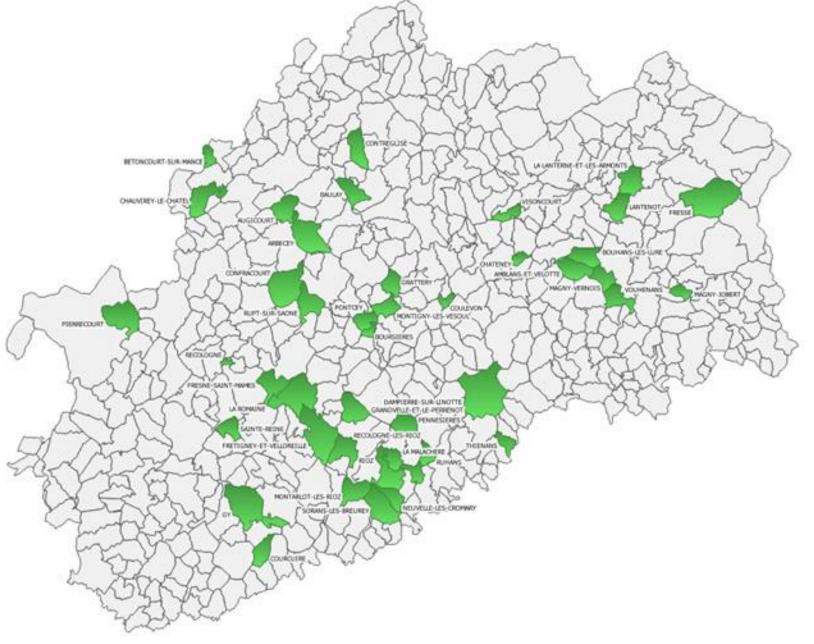


Évolution des montants mandatés TTC de travaux de génie civil sous maitrise d'ouvrage déléguée

Maintenance Eclairage Public:

- En 2022, les premières adhésions des communes au service de maintenance des installations d'éclairage public ont été confirmées.
- Au 31 décembre 2022, ce service comptait **42 communes adhérentes** représentant **3 620 points lumineux** gérés désormais par le Syndicat.

Carte des communes adhérentes au service de maintenance des installations d'éclairage public au 31/12/2022





Rapport d'activité 2022

Le bois énergie







Intervention du service dans les études, la conception et la réalisation de chaufferies automatiques au bois :

par assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) :

dans les études de maîtrise d'œuvre jusqu'au parfait achèvement des travaux :

- Conventions avec Velet et Purgerot.
- Vouhenans et Bouligney ont lancé une mission de maîtrise d'œuvre.
- Champey a lancé une consultation pour les travaux d'extension de son réseau de chaleur et a notifié les marchés aux entreprises retenues en décembre.
- Bouhans-et-Feurg: avec la flambée des tarifs des granulés en 2022, la commune a abandonné son projet de chauffage granulés pour finalement s'orienter vers un chauffage par géothermie.

Accord-cadre à bons de commandes pour la réalisation d'études de faisabilité

bois-énergie:

Les collectivités qui souhaitent bénéficier de cette prestation doivent **déléguer** au SIED 70 la maîtrise d'ouvrage des études. Cette opération fait l'objet d'un appui financier de l'ADEME et d'un accompagnement technique de l'ADERA :

- Conventions signées : Champlitte, Chagey, Velesmes-Echevanne, la Roche-Morey, Dampierre/Salon, Frotey-les-Vesoul, Neurey-les-la-Demie et Delain.
- Études finalisées : SIVM Tenise, Coisevaux, Bouligney, Borey, Purgerot et Corre.

Les études de substitution aux énergies fossiles :

Les collectivités qui souhaitent bénéficier de cette prestation doivent déléguer au SIED 70 la maitrise d'ouvrage des études.

Cette opération fait l'objet d'un appui financier du programme ACTEE-SEQUOIA de la FNCCR. Les études sont financées à hauteur de 80 %. Les communes bénéficiaires sont celles pour lesquelles le SIED 70 perçoit la TCFE.

En 2022, les communes de La Creuse, Velet, Colombe-les-Vesoul, Mont-Saint-Léger ainsi que le syndicat scolaire de Vitrey-sur-Mance ont pu bénéficier d'une étude.

Par transfert de compétence :

Communes concernées : MOIMAY, GEVIGNEY-ET-MERCEY, APREMONT, COISEVAUX, SCEY-SUR-SAONE, GY, MARNAY.

En avril 2022, le Comité Syndical a accepté la demande de la commune de Vauvillers de reprise de sa compétence pour le projet de chaufferie biomasse centralisée de sa commune.

Interventions spécifiques 2022 :

SCEY-sur-SAÔNE:

- Extension du réseau en juillet 2022 vers le dojo.
- Diagnostic constructeur de la chaudière, remise en état de la régulation, reprise de l'armoire électrique.
- Les dysfonctionnements constatés ont fortement impacté le fonctionnement de la chaudière bois durant la saison de chauffe 2021-2022

Interventions spécifiques 2022:

MOIMAY : signature d'un nouveau contrat de maîtrise d'œuvre avec un bureau d'études RGE en mai.

GEVIGNEY-et-MERCEY : notification du marché de maîtrise d'œuvre en septembre, réunion de lancement en octobre.

COISEVAUX, APREMONT : commission d'appel d'offres attribuant les marchés de maîtrise d'œuvre le 16 novembre.

Bilan global 2022 des 3 réseaux de chaleur en activité :

- 1 370 kW de puissance bois-plaquettes.
- 2 924 ml de réseaux de chaleur.
- 33 bâtiments raccordés dont 3 collèges, 3 gymnases, 1 maison de retraite, 4 écoles, 1 pôle éducatif, 10 bâtiments publics et 11 particuliers.
- 30 702 m² de surfaces chauffées.
- 3 397 MWh produits.

• 814 Tonnes de bois plaquettes forestières livrées pour alimenter les chaudières principales.

- 1 Tonne de granulés consommés en appoint.
- 75 % de rendement moyen.
- 536 t d'émissions de CO2 évitées.
- Des tarifs constants depuis 2012.

Questions sur le bois énergie ?



■ bois ■ énergie-fossile

Part d'énergie produite en 2022



Rapport d'activité 2022

La production d'électricité d'origine renouvelable

Un nombre de demandes pour des projets photovoltaïques en progression :

- 56 notes d'opportunité ont été réalisées pour de la vente totale (pour 13 notes d'opportunité photovoltaïques en autoconsommation).
- Ces installations ont un potentiel de puissance de 1 740 kWc pour une productivité annuelle de 1 700 MWh et un coût estimé à 1 666 000 € HT.
- 9 transferts de compétence ont été demandés pour une réalisation (Boult, Coisevaux, Colombe-les-Vesoul, Chargey-les-Gray, Lure, Malans, Mandrevillars, Perrouse et Preigney).

Les réalisations :

En 2022, le SIED 70 a lancé la réalisation de **6 nouvelles installations**. Il s'agit des installations de productions photovoltaïques du préau de l'école d'Echenoz-la-Méline, le hameau durable de Saint-Loup-sur-Semouse, la maison des associations de Vesoul, les salles des fêtes de Mandrevillars, Coisevaux et Colombe-les-Vesoul.

Ces six unités représentent une puissance totale de 189 kWc pour une productivité annuelle totale de 189 960 kWh.

Pour ces installations, le SIED 70 investit 293 145 € HT.

Hydroélectricité:

En mai 2022, le SIED 70 et le SIBHVO ont notifié le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une microcentrale hydroélectrique à Pont-sur-l'Ognon.

Suite à cette notification, une étude de sol a été réalisée et il a été procédé à des campagnes de mesures sur site afin de connaître les débits d'eau en aval du projet.

Les Générateurs

• Le développement de grands projets de production d'énergies renouvelables, photovoltaïques et éoliens, peut être difficile à conduire sur nos territoires. Afin de vous accompagner dans l'émergence de vos projets, le SIED 70 met à votre disposition un service gratuit de conseil et d'appui personnalisé soutenu par l'ADEME, mené en collaboration avec la Région et l'Etat.

Vos contacts : Jean-Pierre VALLAR, Chargé de mission régional Éolien et Photovoltaïque - 06 82 51 55 84 - contact@territoire-energie-bfc.fr

Questions sur la production d'électricité renouvelable?

Rapport d'activité 2022

La Maîtrise de l'Energie

La maîtrise de l'énergie

Le conseil en énergie partagé (CEP) :

- La CEP du secteur Nord a démissionné en janvier, son remplaçant, recruté en mars a quitté le SIED 70 en septembre.
- La CEP du secteur Est a quitté le SIED 70 en septembre également.
- L'intérim a été assuré par les 2 CEP restant en poste en attendant le recrutement de nouveaux agents (arrivés début 2023).
- 37 collectivités ont adhéré au service en 2022 (ce qui porte le total à 155 adhérents).

La maîtrise de l'énergie

Les audits énergétiques :

Afin d'accompagner les collectivités après l'intervention du service CEP et de les aider à préparer un programme d'intervention sur leur bâtiment, le Syndicat a également décidé la prise en charge à **100** % (en partenariat la Région BFC) des audits énergétiques pour les adhérents au service CEP.

En 2022:

- 44 bâtiments ont été audités pour un montant de 91 970,00 € HT.
- 2 Simulations Thermiques Dynamiques (STD) ont été réalisées pour un montant de 2 878,00 € HT.

La maîtrise de l'énergie

L'accompagnement technique des communes :

Le SIED 70 offre aux collectivités, dont le projet a été retenu par la commission "Environnement et maîtrise de l'énergie", une prestation d'accompagnement administratif et technique en phase travaux.

En 2022:

- Bouhans-les-Montbozon et Saint-Broing ont poursuivi leurs études.
- 2 nouvelles conventions signées : Sornay (maison communale) et Broye-les-Loups-et-Verfontaine (logement de la mairie).

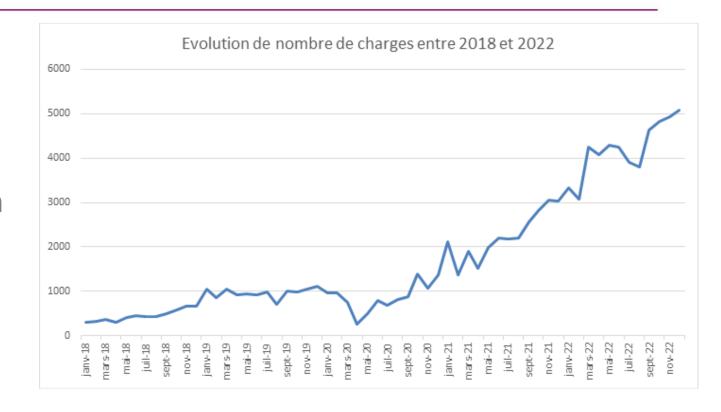
Rapport d'activité 2022

L'électromobilité

L'électromobilité

Chiffres clés:

- 46 bornes en fonctionnement.
- 2 420 utilisateurs différents à la fin de l'année 2022 (1 380 en 2021).
- L'énergie délivrée atteint 950 000 kWh, soit une augmentation de 130 % par rapport à 2021.
- Les dix bornes les plus utilisées se situent principalement en milieu urbain.

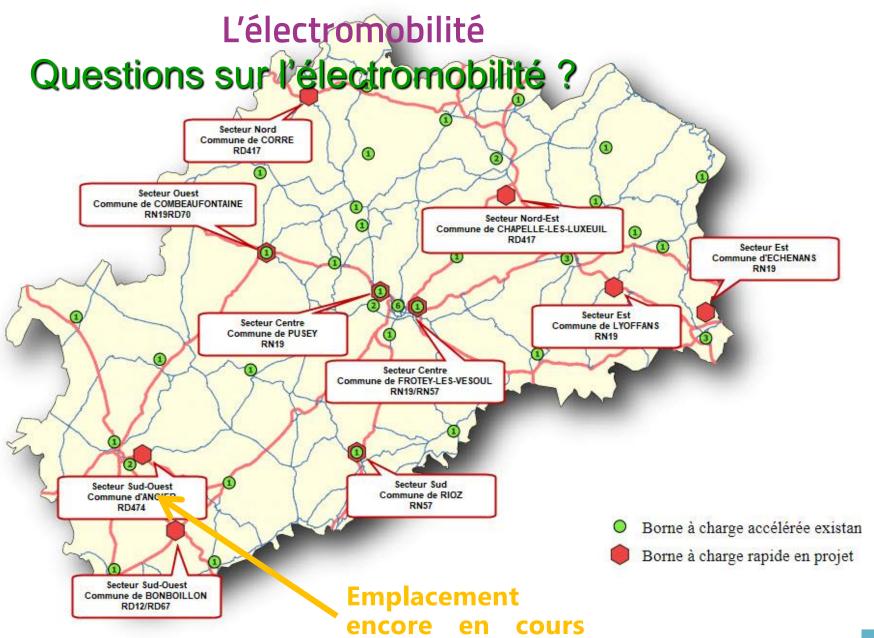


• Environ 50 000 sessions de charge ont été enregistrées (pour 25 000 en 2021).

L'électromobilité

- La gratuité d'accès a été assurée jusqu'au 31 décembre 2022.
- Sans aucune contribution financière à la charge des communes depuis leurs mises en place en 2017, le coût lié au fonctionnement des bornes a été supporté par le Syndicat. Il s'élève, en 2022, à 175 075 € TTC dont :
 - Maintenance, supervision : **36 941,57 € TTC**
 - Fourniture d'électricité : 131 113,18 € TTC
 - Sinistres et travaux divers : 7 020 € TTC

- En 2022, le déploiement de 10 bornes rapides de 100 kVA a commencé.
- Équipées chacune de 3 points de charge, elles rechargent un véhicule avec une batterie de 50 kWh à 80% en 30 minutes environ.



de validation

Rapport d'activité 2022

Les aides financières

Les aides financières

• Le SIED 70 aide les communes dans leurs travaux d'éclairage public délégués au Syndicat ou réalisés en maîtrise d'ouvrage directe. En 2022, cette aide a atteint près de **1,4 millions d'euros** dont un peu plus de 1 million d'euros pour réaliser des économies d'énergie.

• Dans le cadre d'un appel à projets doté **d'1 million d'euros**, reconduit d'année en année, il aide également les collectivités dans leurs travaux destinés à maîtriser l'énergie dans leurs bâtiments **(18 lauréats en 2022).**

Les aides financières

Dans le cadre du bois-énergie, il a été notifié 89 579,04 € d'aides à l'investissement et l'aide aux études de faisabilité se situe à hauteur de 2 810,70 €.

• En plus des différents services offerts ou fortement subventionnés déjà présentés, le syndicat propose tout un panel d'aides consultable sur le site internet du SIED 70 à l'adresse www.sied70.fr.

Les aides financières

L'année 2022 a subi la pire crise énergétique jamais connue.

Les prix de l'électricité et du gaz ont flambé au gré des annonces de la Russie et de l'Europe sur fond de reprise économique post-covid et de la guerre en Ukraine. Le SIED 70 a contribué à aider les collectivités au travers des groupements d'achat d'énergie proposés :

- gaz : **26 adhérents**
- électricité: 89 adhérents
- granulés bois : 33 adhérents

Questions diverses

Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône





Tél: 03 84 77 00 00



Site internet: www.sied70.fr

